



DEPARTEMENT DES YVELINES - REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de GUERVILLE 78930

☎ 01.30.42.63.22

✉ mairie.guerville@guerville.org

COMMUNE DE GUERVILLE
ARRONDISSEMENT
de
MANTES-LA-JOLIE

CANTON
DE
BONNIERES-SUR-SEINE

**Les inscriptions scolaires
s'effectueront du :
Mercredi 4 Mai 2022 au
1^{er} juin 2022 inclus.**



Inscriptions scolaires pour l'année 2022/2023

**La campagne d'inscriptions débutera le Mercredi 4 mai à 13h30 et durera jusqu'au 1^{er} juin inclus.
Une permanence sur rendez-vous sera tenue le samedi 14 mai de 9h à 12h.**

Les enfants concernés sont :

- Les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019,
- Les enfants qui sont actuellement en GS de Maternelle qui rentrent en CP,
- Les nouveaux arrivants sur la commune.

Afin de procéder à l'inscription scolaire de votre enfant, merci de bien vouloir vous présenter en mairie muni des documents suivants :

- Dossier d'inscription scolaire (disponible sur le site internet de la ville ou en Mairie) ;
- Copie de votre justificatif de domicile de moins de trois mois (factures électricité, gaz, eau, téléphone, internet ou quittance de loyer). Tout autre document ne sera pas recevable ;
- Copie de l'intégralité de votre livret de Famille ;
- Copie des pages de vaccination à jour du carnet de santé de l'enfant ;
- Pour les parents séparés : une attestation sur l'honneur du deuxième parent autorisant l'inscription de son enfant à l'école de Guerville ainsi que la photocopie de sa pièce d'identité ;
- Pour les parents hébergés chez une tiers personne : attestation d'hébergement et pièce d'identité de la personne qui héberge.
- Copie du dernier avis d'imposition dans sa globalité,
- Attestation paiement CAF ou attestation de non-attribution de la CAF pour les familles ne percevant pas de prestations CAF.
- Attestation d'assurance.

Attention ! Seuls les dossiers complets seront acceptés.

Pour les parents qui souhaitent faire une demande de dérogation, il conviendra de remplir le formulaire correspondant, disponible en mairie. Cette demande sera ensuite étudiée lors de la commission enfance.

Bien à vous,

Le Maire,
Evelyne PLACET.